

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n°2020/972 de la commission du 2 juillet 2020,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n°1.3 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité adapter au règlement du dispositif aide à la transformation numérique signé le 6 juillet 2023,

VU la délibération n°5.1 du 10 février 2022 portant sur la mise en place du dispositif Cybersécurité,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant la mise en œuvre du dispositif Cybersécurité,

VU la demande d'aide Cybersécurité déposée par l'entreprise JEAN DULERY & FILS le 15 janvier 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 8 avril 2024,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, l'acquisition d'un serveur de stockage sécurisé afin de renforcer la sécurité de ses données,

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 4 440 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 10 000 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $4\,440 * 50\% = 2\,220\text{ €}$.

DECIDE

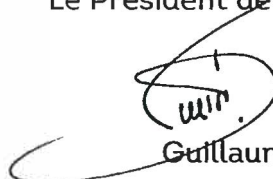
D'attribuer à l'entreprise JEAN DULERY & FILS, dont le siège est situé au 24 chemin des Ecoles - 87 110 Le Vigen, une aide financière d'un montant maximal de 2 220 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise JEAN DULERY & FILS, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **02 MAI 2024**

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN